MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112 **10 mai 2013**

SOMMAIRE

Äre-Resto 53331
Asset Backed-H S.A. 53332
AudienceScience (Luxemburg) GmbH ... 53332
Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l. 53371
Captiva 2 KQ GP S.à r.l. 53333
CES Holdings Luxembourg S.à r.l. 53338
Courthéoux Société Anonyme 53330
Darco Lux 53349
Dero S.à r.l. 53341
Directors Dealings Fund (DD Fund) 53343
Enterglobus S.à r.l. 53360
FL Finance S.A. 53334
Food Holdings S.à r.l. 53357
Gamma Concept S.A. 53363
Geoffrey S.A. 53363
Granilo Holding B.V. 53340
Hadhan Holding S.A., SPF 53335
Immo MWE s.à r.l. 53354
Inter Real Estate S.à r.l. 53374
Invista S.à r.l. 53336
Lion Finance S.A. 53334
Lux Diamond House 53376
Luxembourg Capital Partners III S.C.A. 53346
Luxembourg Services Accommodation S.à r.l. 53349
Lux Industrie S.A. 53333
Match Est S.à.r.l. 53331
Miron Group S.A. 53349
MJ Services S.à r.l. 53373
MOL Group Finance SA 53335
New NIS Holdings S.à r.l. 53333
Partymaster s.à r.l. 53357
PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial 53341
Promolux 53332
Provirt Consulting Sàrl 53364
Reliance Investments S.à r.l. 53367
Remich Holding II S.à r.l. 53343
Remich Holding I, S.à r.l. 53346
Scoach Holding S.A. 53337
SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial 53337
Starting Luxco S.àr.l. 53360
Tahoe Holdco S.à r.l. 53369
Tele 2 Europe S.A. 53330
The UBK Pepp Lux S.àr.l. 53330
VOLCOM Luxembourg Holding S.A. 53336
Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. 53352
Zemaphore S.à r.l. 53352

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 56.944.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE 2 EUROPE S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013042059/11.

(130051703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

The UBK Pepp Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE UBK PEPP LUX S.àr.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013042065/11.

(130051460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Courthéoux Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 6.813.

—

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 février 2013 à 13h00 à 408 route de Gosselies 6220 Fleurus

PRESENTS: Marc TRICOT président administrateur délégué

Vincent DEPER, administrateur

Par TELEPHONE: Adrien SEGANTINI, administrateur

Ordre du jour

1. Révocation / Délégation de pouvoir

Le conseil accepte la démission de Monsieur Guibert Zimmer, domicilié au 32 rue Hasenberg à B-6781 Selange dans le cadre de la délégation de pouvoir qui lui avait été conférée lors du conseil d'Administration du 20 avril 2010.

Sans préjudice de leurs propres pouvoirs, les membres du conseil subdélèguent à Monsieur Dominique EL OURINI, domicilié au 4 rue Jean Racine à F 54190 Tiercelet les pouvoirs leur conférés par les Assemblées Générales ordinaires du 1 er juin 2010 pour Monsieur Tricot et du 1 er juin 2012 pour Messieurs Segantini et Deper mais seulement dans les limites ci-après, et à l'effet de:

- signer la correspondance journalière des sièges d'exploitation;

- acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés pour toutes marchandises et matières premières;

- retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemin de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissances, signer toutes pièces et décharges, le tout pour les sièges d'exploitation;

- représenter les sièges d'exploitation devant toutes administrations publiques ou privées et notamment devant les services de l'Inspection du Travail et les services du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes;

- établir pour les sièges d'exploitation, à titre onéreux, tout contrat de location, sous-location, concession, rack-jobbing out autre ayant pour effet la mise à disposition à un commerçant d'une cellule immobilière, partie d'immeuble, emplacement, rayon, stand, etc.

- nommer, révoquer, destituer les agents, employés, ouvriers des sièges d'exploitation, fixer leurs pouvoirs et attributions, leur salaire ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ, hormis les gratifications;

- administrer pour les sièges d'exploitation, tous contrats d'assurance, payer les primes y relatives, déclarer les sinistres et autres dommages, transiger, compromettre, requérir et percevoir toutes indemnisations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Par ailleurs, Monsieur EL OURINI dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

M TRICOT / V DEPER / A.SEGANTINI.

Référence de publication: 2013047639/37.

(130051081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Äre-Resto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.294.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013042093/11.

(130051607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

—

Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 18 février 2013 à 13h45 à 408 route de Gosselies 6220 Fleurus

PRESENTS: Marc TRICOT Gérant

Vincent DEPER, Gérant

Par TELEPHONE: Adrien SEGANTINI, Gérant

Ordre du jour

1. Révocation / Délégation de pouvoir

Le conseil accepte la démission de Monsieur Guibert Zimmer, domicilié au 32 rue Hasenberg à B-6781 Selange dans le cadre de la délégation de pouvoir qui lui avait été conférée lors du conseil de Gérance du 20 avril 2010.

Sans préjudice de leurs propres pouvoirs, les membres du conseil subdélèguent à Monsieur Dominique EL OURINI, domicilié au 4 rue Jean Racine à F 54190 Tiercelet les pouvoirs leur conférés par les Assemblées des Associés du 18 mai 1994 pour Monsieur Segantini, du 16 juin 2004 pour Monsieur Tricot et du 1 er juin 2012 pour Monsieur Deper mais seulement dans les limites ci-après, et à l'effet de:

- signer la correspondance journalière des sièges d'exploitation;

- acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés pour toutes marchandises et matières premières;

- retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemin de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissances, signer toutes pièces et décharges, le tout pour les sièges d'exploitation;

- représenter les sièges d'exploitation devant toutes administrations publiques ou privées et notamment devant les services de l'Inspection du Travail et les services du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes;

- établir pour les sièges d'exploitation, à titre onéreux, tout contrat de location, sous-location, concession, rack-jobbing out autre ayant pour effet la mise à disposition à un commerçant d'une cellule immobilière, partie d'immeuble, emplacement, rayon, stand, etc.

- nommer, révoquer, destituer les agents, employés, ouvriers des sièges d'exploitation, fixer leurs pouvoirs et attributions, leur salaire ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ, hormis les gratifications;

- administrer pour les sièges d'exploitation, tous contrats d'assurance, payer les primes y relatives, déclarer les sinistres et autres dommages, transiger, compromettre, requérir et percevoir toutes indemnisations.

Par ailleurs, Monsieur EL OURINI dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

M TRICOT / V DEPER / A.SEGANTINI.

Référence de publication: 2013047646/37.

(130051034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Asset Backed-H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.280.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Asset Backed-H SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013042107/11.

(130051224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Promolux, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.829.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PROMOLUX", avec siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 58 829, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 février 2013, numéro 2013/0398 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 11 mars 2013, relation: CAP/2013/852, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- révoquer Madame Pascale KOERNER et Monsieur Christophe NOEL comme administrateurs de la société;

- nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Mireille HEIN, directeur de société, née à Esch-sur-Alzette le 12 décembre 1960, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

- Monsieur Jean-Marc dit Jeannot ALBERTY, agent immobilier, né à Differdange le 19 janvier 1957, demeurant à L-5969 Itzig, 48, rue de la Libération.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018;

- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian SCHLEICH, administrateur de société, né à Pétange le 26 octobre 1960, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018;

- renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christian SCHLEICH, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Monsieur Christian SCHLEICH pourra valablement engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle;

- renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Fernand FORNELLA, comptable, né à Differdange le 8 octobre 1962, demeurant à L-4423 Soleuvre, 12, rue des Chênes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Bascharage, le 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013047650/34.

(130050571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

AudienceScience (Luxemburg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.026.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AudienceScience (Luxemburg) GmbH

Signatures

Référence de publication: 2013042111/11.

(130051496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Captiva 2 KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.940.

—

Extrait du 6 mars 2013

Veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société a été modifié comme suit:

Captiva Capital Partners II S.C.A, 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013041000/13.

(130050378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Lux Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 72.600.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2013 à 14h30

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les décisions suivantes:

1) Acceptation de la démission de M. Franck SOIVE en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la société et membre du conseil d'administration.

2) Nomination de M. Thierry DECK, artisan chauffagiste, né le 07 janvier 1964 à Marange-Silvange (France), domicilié à Hettange-Grande (F-57330), 3, rue des mineurs, comme nouvel administrateur délégué de la société, avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire. Son mandat prendra fin en 2019.

3) Nomination de M. Thierry DECK, prénommé, comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin en 2019.

4) Acceptation de la démission de M. Serge SOIVE en tant qu'administrateur de la société.

5) Nomination de Madame Estelle TOPUZ épouse DECK, Gérante de société, née le 16 novembre 1976 à Ankara (Turquie), domiciliée à Hettange-Grande (F-57330), 3, rue des mineurs, comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin en 2019.

6) Acceptation de la démission de M. Didier DUPUIS en tant qu'administrateur de la société.

7) Nomination de Madame TANSEL Nilufer épouse ZORBA, employée privée, née le 1 er janvier 1971 à Sorgun (Turquie), domiciliée à Konacker (F-57700), 32, rue du Stand, comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin en 2019.

8) Acceptation de la démission du mandat de commissaire aux comptes en date du 10 janvier 2013, de la société LG Management S.à r.l. avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156639.

9) Nomination de Madame Brigitte JOU, domiciliée professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur en tant que commissaire aux comptes, au 15 février 2013 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Thierry DECK.

Référence de publication: 2013040104/33.

(130049465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.867.178,92.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rolligergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

—

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales du 7 février 2013

1. l'associé de la Société, KKR European Fund III Limited Partnership, détient:

- 9.665.000 parts sociales traçantes de catégorie A1;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 9.665.000 parts sociales traçantes de catégorie A2;
- 950.000 parts sociales traçantes de catégorie B1;
- 950.000 parts sociales traçantes de catégorie B2;
- 240.000 parts sociales traçantes de catégorie C1;
- 240.000 parts sociales traçantes de catégorie C2;
- 11.060.000 parts sociales traçantes de catégorie D1;
- 11.060.000 parts sociales traçantes de catégorie D2;
- 479.146.999 parts sociales ordinaires de catégorie 1;
- 479.146.999 parts sociales ordinaires de catégorie 2;

2. l'associé de la Société, Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, détient:
- 50.635.000 parts sociales traçantes de catégorie A1;
- 50.635.000 parts sociales traçantes de catégorie A2;
- 12.700.000 parts sociales traçantes de catégorie B1;
- 12.700.000 parts sociales traçantes de catégorie B2;
- 3.450.000 parts sociales traçantes de catégorie C1;
- 3.450.000 parts sociales traçantes de catégorie C2;
- 23.930.000 parts sociales traçantes de catégorie D1;
- 23.930.000 parts sociales traçantes de catégorie D2;
- 14.494.920 parts sociales ordinaires de catégorie 1;
- 14.494.920 parts sociales ordinaires de catégorie 2;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2013041330/36.
(130050722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

FL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.065.

—

L'adresse professionnelle de l'administrateur de catégorie A, Monsieur Philip FOURNIER est dorénavant la suivante:
4, rue Hypolite Maindron, F – 49100 Angers, France
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2013.
Référence de publication: 2013039952/11.
(130049197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Lion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.649.

—

L'an deux mil treize, le vingt-huit février.
Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme LION FINANCE S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant décisions du Conseil d'Administration prises en date du 20 décembre 2012. Une copie conforme de ladite résolution se trouve annexée au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, les Conseils d'Administration de la société anonyme LION FINANCE S.A. («la société absorbante») et de la société anonyme LARRES S.A. («la société absorbée»), avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B130237, ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société anonyme LION FINANCE S.A. absorbe la société anonyme LARRES S.A. Con-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

formément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 147 du 22 janvier 2013.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir du 23 février 2013 et la société LARRES S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Manfredi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 mars 2013. Relation: LAC/2013/10170. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036405/35.

(130044850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Hadhan Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

—

Extrait du Procès–Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 octobre 2012

Sixième résolution

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HADHAN HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme – société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013039992/14.

(130049496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

MOL Group Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 170.861.

—

Il est à noter que l'associé unique de la Société a pris la décision de nommer Madame Zsuzsanna Ortutay en tant qu'administrateur de catégorie A non pas pour un mandat d'une durée indéterminée, comme indiqué dans l'extrait enregistré à cet effet le 15 mars 2013 et ayant pour numéro de dépôt initial L130044242, mais pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014. Ainsi doit-on lire ce qui suit:

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la Société en date du 12 mars 2013

En date du 12 mars 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur László Szabó, en tant qu'administrateur de catégorie A, avec effet au 13 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société:

- Madame Zsuzsanna Ortutay, née le 24 Septembre 1971 à Miskolc, Hongrie, résidant professionnellement à 77 Pál u, 1161 Budapest, Hongrie, avec effet au 14 mars 2013. Le mandat de Madame Zsuzsanna Ortutay prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur József Farkas Simola; et

Madame Zsuzsanna Ortutay.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Philippe van den Avenne;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Madame Christel Damaso; et

Madame Raquel Martins Carvalho.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.
MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company

Référence de publication: 2013036444/30.

(130044925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

VOLCOM Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.165.

—

Il est à noter que le nom de l'un des administrateurs de la Société est Dave Unter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLCOM Luxembourg Holding S.A.
Un Mandataire

Référence de publication: 2013040341/11.

(130049096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.000.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

—

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 mars 2013, que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Marcel Stéphany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David C. Dotson, né le 3 Avril 1967 à Okinawa, Japon, ayant adresse professionnelle au 4123 E. 37 th St. North, Wichita, Kansas, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Brian Eric Padley, né le 14 août 1956 à Leigh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1 er janvier 2013 et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Kevin Robles, né le 20 septembre 1962 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37 th St. North, Wichita, Kansas, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Brian Eric Padley, prénommé,

- Monsieur Kevin Robles, prénommé,

- Monsieur Christopher Crawshaw, né le 18 octobre 1964 à Kansas-City, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37 th St. North, Wichita, Kansas, KS 67220, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Christopher Chessmore, né le 23 septembre 1961 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37 th St. North, Wichita, Kansas, KS 67230, Etats-Unis d'Amérique, Pour extrait conforme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Senningerberg, le 15 mars 2013.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013036362/37.

(130044345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.804.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 mars 2013 à 10h

Résolution unique

L'Assemblée acte la démission de Madame Marie Immacolata FLORANGE de son mandat d'Administrateur et décide de nommer comme Administrateur Remplaçant, Monsieur Marc BODELET, né le 7 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPLENDID BUSINESS INVEST S.A. SPF

Référence de publication: 2013040295/17.

(130049294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Scoach Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.108.

—

En date du 14 mars 2013, Monsieur Rainer Riess a démissionné de son poste du Conseil d'administration.

En date du 14 mars 2013, Monsieur Frank Gerstenschläger a démissionné de son poste du Conseil d'administration.

Il résulte ce qui suit du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mars 2013:

Les personnes suivante ont été élues au conseil d'administration pour un nouveau mandat qui se terminera 'à l'assemblée générale en 2015.

Michael Krogmann Mergenthalerallee 61, D–65760 Eschborn

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie A

Date de nomination: 15/03/2013

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015

Martin Reck Mergenthalerallee 61, D–65760 Eschborn

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie A

Date de nomination: 15/03/2013

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015

Le conseil d'administration est actuellement composé des membres suivants:

Michael Krogmann Mergenthalerallee 61, D–65760 Eschborn

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie A

Martin Reck Mergenthalerallee 61, D–65760 Eschborn

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie A

Stefan Mäder Rigistrasse 58, CH-8006 Zürich

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie B

Christian Katz: Alte Feldeggstrasse 16, CH–8008 Zürich

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie B

Axel Schubert Grossbeerenstrasse 26, D–28211 Bremen

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fonction: Verwaltungsratmitglied der Kategorie C

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013036526/35.

(130044641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

CES Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.717.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "CES Holdings Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph ELVINGER on December 14, 2012, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 173 717, published in Memorial C number 331, page 15873, on February 11, 2013.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange wolter, notary's clerk residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 10,909 (ten thousand nine hundred nine) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 1,363,700.00 (one million and three hundred sixty-three thousand seven hundred United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 1,090,900.00 (one million ninety thousand nine hundred United States Dollars) to USD 2,454,600.00 (two million four hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) by the issuance of 13,637 (thirteen thousand six hundred thirty seven) new shares with a par value of USD 100.00 (one hundred United States Dollars) each to be fully paid up by contribution in cash.

2.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of USD 1,363,700.00 (one million and three hundred sixty-three thousand seven hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,090,900.00 (one million ninety thousand nine hundred United States Dollars) to USD 2,454,600.00 (two million four hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) by the issuance of 13,637 (thirteen thousand six hundred thirty-seven) new shares with a nominal value of USD 100.00 (one hundred United States Dollars).

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder "CES Operations Ltd.", to the subscription of the 13,637 (thirteen thousand six hundred thirty-seven) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "CES Operations Ltd.", prenamed, represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared

- that the issue of the shares is also subject to the payment of a total legal reserve (undistributable item of the balance sheet) amounting to USD 136,360.- (one hundred thirty-six thousand three hundred and sixty United States Dollars);

- to entirely subscribe to all the 13,637 (thirteen thousand six hundred thirty-seven) new shares representing the contribution to the share capital as well as to the legal reserve and to fully pay them up in cash, therefore the amount of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

USD 1,500,060.00 (one million five hundred thousand sixty United States Dollars) is as now at the disposal of the Company CES Holdings Luxembourg S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at USD 2,454,600.00 (two million four hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) represented by 24,546 (twenty-four thousand five hundred forty-six)shares of USD 100.00 (one hundred United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "CES Holdings Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 173 717, constituée suivant acte reçu le 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 331, page 15873 du 11 février 2013.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 10.909 (dix mille neuf cent neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 1,363,700.00 (un million trois cent soixante trois mille sept cents Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1,090,900.00 (un million quatre-vingt-dix mille neuf cents Dollars Américains) à USD 2,454,600.00 (deux million quatre cent cinquante quatre mille six cents Dollars Américains) par l'émission de 13,637 (treize mille six cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100.00 (cent Dollars Américains) chacune entièrement libérées par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1,363,700.00 (un million trois cent soixante-trois mille sept cents Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1,090,900.00 (un million quatre-vingt-dix mille neuf cents Dollars Américains) à USD 2,454,600.00 (deux million quatre cent cinquante quatre mille six cents Dollars Américains) par l'émission de 13,637 (treize mille six cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100.00 (cent Dollars Américains) chacune libérées par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "CES Operations Ltd." prénommée, à la souscription des 13,637 (treize mille six cent trente sept) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "CES Operations Ltd.", prénommée, représentée par Régis Galiotto, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré

- que l'émission des actions est aussi soumise au paiement d'une réserve légale totale (poste non-distribuable du bilan) s'élevant à USD 136,360.00 (cent trente six mille trois cent soixante dollars américains);

- souscrire aux 13,637 (treize mille six cent trente-sept) parts sociales nouvelles ainsi que à la réserve légale, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 1,500,060.00 (un million cinq cent mille soixante Dollars Américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 2,454,600.00 (deux million quatre cent cinquante-quatre mille six cents Dollars Américains) divisé en 24,546 (vingt-quatre mille cinq cent quarante-six) parts sociales de USD 100.00 (cent Dollars Américains) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9188. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036228/136.

(130044770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

—

En date du 21 mars 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Marco Weijermans, du poste de gérant de catégorie B;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANILO HOLDING B.V.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013039977/17.

(130049507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.007.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013042430/12.

(130051364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Dero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 175.884.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le septième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Deborah PASSERI, employée privée, née le 2 septembre 1970 à Rome (I), demeurant à L-5465 Waldbredimus, 6, Rue Principale;

2.- Madame Roberta BUSCIANTELLA RICCI, employée privée, née le 1 er novembre 1963 à Foligno (I), demeurant à L-2542 Luxembourg, 53, Rue des Sources;

Lesquelles comparantes, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DERO S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Deborah PASSERI, prénommée, cinquante pars sociales	50
2.- Roberta BUSCIANTELLA RICCI, prénommée, cinquante pars sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Madame Deborah PASSERI, prénommée;
- gérant administratif: Madame Roberta BUSCIANTELLA RICCI, prénommée;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Deborah Passen, Roberta Busciantella Ricci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2013. LAC / 2013 / 11469. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036252/112.

(130044460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Directors Dealings Fund (DD Fund), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.722.

—

Le rapport annuel audité au 30 septembre 2012, tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013042186/14.

(130051302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Remich Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.655.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of February;

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lundy L.P, a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd., which has its registered office in the Cayman Islands at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 February 2013 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding II, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 3 August 2012 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2217, of 6 September 2012, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.655. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 10 December 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all three hundred fifty million (350,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company to four million two hundred fifty thousand Pound Sterling (GBP 4,250,000) by the issue of seventy-five million (75,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of one million four hundred seventy-five thousand seven hundred forty-seven Pound Sterling, fourteen pence (GBP 1,475,747.14) to the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the total subscription price as follows: allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four million two hundred fifty thousand Pound Sterling (GBP 4,250,000) divided into four hundred twenty-five million (425,000,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to four million two hundred fifty thousand Pound Sterling (GBP 4,250,000) by the issue of seventy-five million (75,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) for an aggregate issue and subscription price of one million four hundred seventy-five thousand seven hundred forty-seven Pound Sterling, fourteen pence (GBP 1,475,747.14).

Thereupon the Sole Shareholder subscribed and fully paid all the new shares through the payment in cash of one million four hundred seventy-five thousand seven hundred forty-seven Pound Sterling, fourteen pence (GBP 1,475,747.14).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The Sole Shareholder resolved that:

- an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, amounting to GBP 750,000.-

- an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve, amounting to GBP 75.000.-

- and the balance to the freely available share premium, amounting to GBP 650.747,14.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lundy L.P, une limited partnership, constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 7 février 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'"Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Remich Holding II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 3 août 2012 suivant acte reçu de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2217, du 6 septembre 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.655. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 10 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des trois cent cinquante millions (350.000.000) de parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société à quatre millions deux cent cinquante mille livres sterling (£ 4.250.000) par l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription d'un million quatre cent soixante-quinze mille sept cent quarante-sept livres sterling, quatorze penny (£ 1.475.747,14) à l'associé unique par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé quatre millions deux cent cinquante mille livres sterling (£ 4.250.000) divisé en quatre cent vingt-cinq millions (425.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (£ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Unique résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à quatre millions deux cent cinquante mille livres sterling (£ 4.250.000) par l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (£ 0,01) chacune, pour un prix total de souscription et d'émission d'un million quatre cent soixante-quinze mille sept cent quarante-sept livres sterling, quatorze penny (£ 1.475.747,14).

A la suite de quoi l'associé unique a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par le versement en numéraire d'un montant d'un million quatre cent soixante-quinze mille sept cent quarante-sept livres sterling quatorze penny (£ 1.475.747,14).

La preuve du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- un montant égal à la valeur nominale d'un penny (£ 0,01) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, équivalant à la somme de GBP 750.000

- d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale, équivalant à la somme de GBP 75.000.-

- et du solde à la prime d'émission librement disponible, équivalant à la somme de GBP 650.747,14.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kauffman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. LAC/2013/7161. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036501/133.

(130044492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Luxembourg Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 376.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.377.

—

Extrait du 26 mars 2013

Veuillez noter que le siège social de l'actionnaire - gérant - commandité de la Société a été modifié comme suit:

Luxembourg Capital Partners III GP, 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Son numéro d'immatriculation enregistré auprès du RCS comporte une erreur. Il s'agit du B 166826.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013041257/14.

(130050383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

—

In the year two thousand and thirteen on the eighth day of the month of February;

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Lundy L.P", a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd. which has its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 February 2013 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding I, S.àr.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.479 incorporated on 14th November 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, and having been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 286, of 2 February 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 10 December 2012, by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital by an amount of seventy-two thousand two hundred and fifty Pound Sterling (£ 72,250) to an amount of one hundred and ten thousand Pound Sterling (£ 110,000) by the issue of a total of seven million two hundred and twenty-five thousand (7,225,000) shares (being seven hundred twenty-two thousand five hundred (722,500) shares in each of classes A to J) each with a nominal value of one pence (£ 0.01) and a total subscription price of seven hundred nineteen thousand seventy-two Pound Sterling and fifty pence (£ 719,072.50); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium of the Company; consequential amendment of article 5.1 so as to read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred and ten thousand Pound Sterling (GBP 110,000) divided into

one million one hundred thousand (1,100,000) class A shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class B shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class C shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class D shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class E shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class F shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class G shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class H shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class I shares,

one million one hundred thousand (1,100,000) class J shares,

each share having a nominal value of one pence (£ 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

After the foregoing was approved, the following resolution was passed.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital by an amount of seventy-two thousand two hundred and fifty Pound Sterling (£ 72,250) to an amount of one hundred ten thousand Pound Sterling (£ 110,000) by the issue of a total of seven million two hundred and twenty-five thousand (7,225,000) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01) as follows: seven hundred twenty-two thousand five hundred (722,500) shares in each of classes A to J for a total subscription price of seven hundred nineteen thousand seventy-two Pound Sterling and fifty pence (£ 719,072.50).

The Sole Shareholder has subscribed to the new shares as set out above and fully paid the issue price in cash.

The Sole Shareholder resolved to allocate:

- an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per new share to the issued share capital, amounting to GBP 72,250

- an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve, amounting to GBP 7.225.

- and the balance to the freely available share premium amounting to GBP 639.597,50.

Evidence of the payment of the total subscription price of the new shares was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Lundy L.P», une limited partnership constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 7 février 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique») de «Remich Holding I, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée le 14 novembre 2011 sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 286, du 2 février 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 165.479. Les statuts de la Société

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2012, suivant acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx, prénommé, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis d'un montant de soixante-douze mille deux cent cinquante livres sterling (72.250 £) pour atteindre un montant de cent dix mille livres sterling (110.000 £) par l'émission d'un total de sept millions deux cent vingt-cinq mille (7.225.000) parts sociales (représentant sept cent vingt-deux mille cinq cents (722.500) parts sociales dans chacune des classes A à J) d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune et un prix total de souscription de sept cent dix-neuf mille soixante-douze livres sterling et cinquante-cinq penny (719,072.50 £); souscription de nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix total de souscription en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence de l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix mille livres sterling (110.000 £) divisé en

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe A,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe B,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe C,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe D,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe E,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe F,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe G,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe H,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe I,

un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe J,

d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) et avec les droits et obligations définis dans les présents statuts.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de soixante-douze mille deux cent cinquante livres sterling (72.250 £) pour atteindre un montant de cent dix mille livres sterling (110.000 £) par l'émission d'un total de sept millions deux cent vingt-cinq mille (7.225.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) comme suit: sept cent vingt-deux mille cinq cents (722.500) parts sociales dans chacune des classes A à J pour un prix total de souscription de sept cent dix-neuf mille soixante-douze livres sterling et cinquante-cinq penny (719,072.50 £).

L'Associé Unique a souscrit aux nouvelles parts sociales telles que figurant ci-dessus et a payé intégralement le prix d'émission en numéraire.

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par nouvelle part sociale au capital social émis, équivalant à la somme de GBP 72.250.-

- un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale, équivalant à la somme de GBP 7.225.-

- et le solde à la prime d'émission librement disponible, équivalant à la somme de GBP 639.597,50.

La preuve du paiement du prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kauffman et M. Schaeffer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. LAC/2013/7160. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036499/151.

(130044493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

—

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 25 mars 2013

Les associés de la Société ont décidé en date du 25 mars 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Mestdagh en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat,

- de nommer Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041258/14.

(130051057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Darco Lux, Société Anonyme,

(anc. Miron Group S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.580.

—

L'an deux mil treize, le six mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Luxembourg, 45, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 150.580,

constituée sous la dénomination de «MIRON EYEWEAR S.A.» suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 17 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 12 février 2010,

qu'elle a été modifiée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2218 du 19 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte à 16.20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre DARCHAMBEAU, informaticien, demeurant à B-4431 Ans (Belgique), 213, rue de Jemeppe.

Qui nomme comme secrétaire, Madame Jessica OSTYN, informaticienne, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique), 20, Cité Dubois

L'assemblée choisit scrutateur Madame Brigitte DETAIL, infirmière, demeurant à B-4431 Ans (Belgique), 213, rue de Jemeppe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la société de «Miron Group S.A.» en «DARCO LUX» et en conséquence, modification afférente de l'article 1 er des statuts comme suit:

« **Art. 1 er .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "DARCO LUX".»

2) Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera la suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- le bureau de consultance en informatique et en télécommunications,

- le commerce de gros et de détail en matériel informatique et en matériel de télécommunications,

- le développement et la commercialisation d'accès à des réseaux de télécommunication,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- la recherche, le fabrication, la localisation, la vente et de manière générale la mise à disposition sous toutes formes de tout type de matériels et de programmes informatiques ou de télécommunications, hardware et software, ainsi que la maintenance et la formation y relatives,

- l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de tous matériels audio-visuels ou autres se rapportant ou non à la réalisation de l'objet social,

- elle pourra détenir et exploiter des marques, des dessins et modèles, des droits d'auteurs, des noms de domaines et des brevets,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

3) Adaptation des statuts au cas de figure d'un actionnaire unique et modification des articles 6 et 14 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.»

4) Constat de la démission des membres du conseil d'administration: Monsieur Jean-Sébastien MINE, Madame Virginie MINE et Monsieur Christian PIRON-THEWIS.

5) Nouveau conseil d'administration composé de trois nouveaux administrateurs, Madame Jessica OSTYN, Monsieur Pierre DARCHAMBEAU, et Madame Brigitte DETAIL.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «Miron Group S.A.» en «DARCO LUX» et en conséquence, modification afférente de l'article 1 er des statuts comme suit:

« **Art. 1 er .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "DARCO LUX".»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera la suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- le bureau de consultance en informatique et en télécommunications,

- le commerce de gros et de détail en matériel informatique et en matériel de télécommunications,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- le développement et la commercialisation d'accès à des réseaux de télécommunication,

- la recherche, le fabrication, la localisation, la vente et de manière générale la mise à disposition sous toutes formes de tout type de matériels et de programmes informatiques ou de télécommunications, hardware et software, ainsi que la maintenance et la formation y relatives,

- l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de tous matériels audio-visuels ou autres se rapportant ou non à la réalisation de l'objet social,

- elle pourra détenir et exploiter des marques, des dessins et modèles, des droits d'auteurs, des noms de domaines et des brevets,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts au cas de figure d'un actionnaire unique et de modifier en conséquence les articles 6 et 14 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.»

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission membres du conseil d'administration: Monsieur Jean-Sébastien MINE, Madame Virginie MINE et Monsieur Christian PIRON-THEWIS.

Cinquième résolution

L'assemblée acte la composition du nouveau conseil d'administration avec la nomination en qualité d'administrateurs de:

- Madame Jessica OSTYN, informaticienne, née à Liège (Belgique), le 4 décembre 1981, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique), 20, Cité Dubois,

- Monsieur Pierre DARCHAMBEAU, informaticien, né à Liège (Belgique), le 30 juin 1972, demeurant à B-4431 Ans (Belgique), 213, rue de Jemeppe,

- Madame Brigitte DETAIL, infirmière, née à Namur (Belgique), le 29 juin 1973, demeurant à B-4431 Ans (Belgique), 213, rue de Jemeppe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Darchambeau, Ostyn, Detail, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11054. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hesperange, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036441/141.

(130044450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Zemaphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.428.

—

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de Zemaphore S.à r.l.

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 25/03/2013, Mr Kai Lennart Boström, avec adresse c/o Tradition Fastighetsmakleri, Storgatan 10, 11451 Stockholm, Sweden, a cédé 500 parts sociales qu'elle détient dans la société Zemaphore S.à r.l. à la Société Tradition Fastighetsmäklare AB, avec siège à Stockholm, Folkungagatan 85 bv, 116 22 Stockholm, Suède.

Par conséquent Tradition Fastighetsmäklare AB détient toutes les parts sociales de la société Zemaphore Sàrl.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013041539/16.

(130050468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

—

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. François-Xavier Lanes, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.997 (la «Société»), constituée par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, le 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1527 en date du 19 juin 2008, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 13 décembre 2010 selon un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 25 février 2011, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 (les «Statuts»).

En date du 20 décembre 2012, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe sis 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité de gérant de la Société (le «Gérant-»), a pris des résolutions écrites (les «Résolutions») relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré au près des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, conformément à l'acte de constitution acté par Maître Jean Seckler.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de deux millions quarante-quatre mille sept Euros (EUR 2,044,007.-) divisé en deux classes de Parts Sociales:

(i) un million huit cent cinq mille quatre cents (1,805,400) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune; et

(ii) deux cent trente-huit mille six cent sept (238,607) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, dans les limites du capital autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de six cent soixante quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 664,479,-), à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance, avec ou sans prime d'émission dans le respect des termes et conditions définis par la création et l'émission de nouvelles Parts Sociales de Classe C.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

V. Conformément à l'article 6.4.1 des Statuts, le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de l'assemblée tenue le 29 juin 2010 à augmenter le capital social de la Société.

VI. Conformément aux Résolutions, le Gérant a décidé d'augmenter, en date du 20 décembre 2012, le capital social de la Société d'un montant de cent trente mille quatre Euros (EUR 130,004.-) de manière à fixer le capital social de la Société à deux millions cent soixante-quatorze mille onze Euros (EUR 2,174,011.-), par l'émission de cent trente mille quatre (130,004) nouvelles Parts Sociales de Classe C, à souscrire uniquement par les détenteurs de parts sociales de catégorie C, ayant les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe C existantes, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Conformément à l'article 6.4.3 des statuts de la Société, le Gérant a le droit de renoncer au droit préférentiel de souscription des associés existants dans la Société pour souscrire aux nouvelles parts socials créées conformément à l'article 6.4 des Articles.

Dès lors le comparant déclare que le Gérant a accepté la souscription de toutes les nouvelles Parts Sociales de Classe C par les actuels détenteurs de parts sociales de Classe C, sauf Benjamin Teszner, et que ces nouvelles Parts Sociales de Classe C ont été libérées par des apports en numéraire par ces derniers comme suit:

Souscripteurs	Montant de l'apport en numéraire	Nombre de Parts Sociales de Classe C souscrites et libérées
Serge Weinberg	29,989.00	29,989
Laurent Halimi	33,161.00	33,161
L.H. Holding S.à r.l.	1,402.00	1,402
Charles-Henri Filippi	23,946.00	23,946
Philippe Klocanas	16,628.00	16,628
Yann Ballan	5,299.00	5,299
Aymeric Plassard	3,974.00	3,974
Wandrille Ract-Madoux	2,601.00	2,601
Jérôme Louvet	2,601.00	2,601
Nicolas Teboul	3,901.00	3,901
Weinberg Real Estate S.à r.l.	6,502.00	6,502
TOTAL	130,004.00	130,004

L'ensemble des cent trente mille quatre (130,004) nouvelles Parts Sociales de Classe C de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant de cent trente mille quatre Euros (EUR 130,004.-) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions cent soixante-quatorze mille onze Euros (EUR 2,174,011.-) représenté par un million huit cent cinq mille quatre cents (1,805,400) Parts Sociales de Classe A et trois cent soixante-huit mille six cent onze (368,611) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

"The Company's corporate capital is fixed at two million one hundred seventy-four thousand eleven Euros (EUR 2,174,011.-) represented by one million eight hundred and five thousand four hundred (1,805,400) Class A shares and three hundred sixty-eight thousand six hundred eleven (368,611) Class C shares, in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-)."

IX. En conséquence de l'augmentation de capital realisée, l'article 6.4. des statuts est modifié comme suit:

dans sa version française:

" **6.4.** Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de cinq cent trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 534.475,-) à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nou velles Parts Sociales de Classe C, étant entendu que:"

dans sa version anglaise:

" **6.4.** Within the limits of the authorised share capital, the share capi tal may be increased by an additional amount of five hundred thirty-four thousand four hundred seventy-five euro (EUR 534.475,-) at the initiative of the sole manager or the board of managers, with or without an issue pre mium, in accordance with the terms and conditions set out below by creat ing and issuing new class C shares, it being understood as follows"

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

X. En conséquence de l'augmentation de capital, les parts sociales de classe C de la société sont dorénavant détenues comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales de Classe C souscrites et libérées
Serge Weinberg	84.935
Laurent Halimi	93.977
L.H. Holding S.à r.l.	3.972
Charles-Henri Filippi	67.870
Philippe Klocanas	47.136
Yann Ballan	15.020
Aymeric Plassard	11.268
Wandrille Ract-Madoux	7.373
Jérôme Louvet	7.373
Nicolas Teboul	11.064
Weinberg Real Estate S.à r.l.	18.441
Benjamin Teszner	182
TOTAL	368.611

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille sept cents Euros (1.700.-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F.-X. Landes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2012. LAC/2012/62122. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036614/128.

(130044943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Immo MWE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3285 Bettembourg, 6, rue Willmar.

R.C.S. Luxembourg B 175.886.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Marie-Jeanne ZAMPERINI, épouse WILWERT, employée privée, née à Bettembourg le 11 avril 1961, demeurant à L-3232 Bettembourg, 3, rue de l'Eau.

2.- La société à responsabilité limitée "CHARLTHOM-GEST S.à r.l.", ayant son siège social à L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.655,

ici représentée aux fins des présentes par un de ses deux gérants Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de "IMMO MWE s.à r.l.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat et la vente, la location et l'échange, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Si un associé veut céder des parts sociales à un tiers, il doit en informer les autres associés par écrit.

L'avis de transfert contiendra:

- le nom et l'adresse du cessionnaire;
- le nombre de parts sociales à céder, et
- le prix auquel le cédant désire céder ses parts sociales.

Tout associé pourra dans le mois de la réception de l'avis informer l'associé cédant par écrit:

- qu'il exerce son droit d'acquérir tout ou une partie des parts sociales au prix spécifié dans l'avis de transfert spécifié, ou
- qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites parts sociales.

Tout associé qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les parts sociales proposées ne sont pas acquises par les autres associés, les parts sociales dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marie-Jeanne ZAMPERINI, épouse WILWERT,	
préqualifiée, quatre-vingts parts sociales	80
2) La société "CHARLTHOM-GEST S.à r.l.",	
préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Marie-Jeanne ZAMPERINI, épouse WILWERT, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3) Le siège social est fixé à L-3285 Bettembourg, 6, rue Willmar.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WILWERT-ZAMPERINI, EPPS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2013. Relation: CAP/2013/869. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 mars 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013036664/142.

(130044537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.663.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 26 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société FOOD HOLDINGS S.A R.L.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandant de gérant de la société avec effet au 7 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOOD HOLDINGS S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013041134/15.

(130050537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Partymaster s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4467 Soleuvre, 53, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 175.878.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Christian KIES, éducateur gradué, né à Luxembourg le 8 janvier 1976, demeurant à L-4467 Soleuvre, 53, rue de Limpach.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I er . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la location, l'achat, la vente et la production de matériel événementiel ainsi que l'organisation d'événements culturels.

En outre, elle pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PARTYMASTER s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Christian KIES, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian KIES, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-4467 Soleuvre, 53, rue de Limpach.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KIES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2013. Relation: CAP/2013/823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 13 mars 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013036670/133.

(130044454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Starting Luxco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.425.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 25 mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 25 mars 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Robert Bartolini en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat,

- de nommer Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041457/14.

(130051088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Enterglobus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.911.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici représentée par Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ENTERGLOBUS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en location, l'administration, la mise en valeur et la cession de ses propres biens mobiliers et immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution – Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "YES EUROPE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

2. Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. NOWANKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11780. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036873/138.

(130045027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Gamma Concept S.A., Société Anonyme,

(anc. Geoffrey S.A.).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 1, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 71.954.

—

L'an deux mille treize,

Le huit mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEOFFREY S.A.", avec siège social à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 946 du 10 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée contenant l'ordre du jour envoyée le 26 février 2013.

Que copies des lettres et des récépissés de la poste resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, neuf cent quatre-vingt-dix (990) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société à L-2168 Luxembourg, 1, rue de Muehlenbach;

2. Modification de la dénomination de la société en «GAMMA CONCEPT S.A.» et modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de «GAMMA CONCEPT S.A.». "

3. Modification du premier alinéa de l'article treize des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11h00.»

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante L-2168 Luxembourg, 1, rue de Muehlenbach.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en «GAMMA CONCEPT S.A.» et de modifier subséquemment l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1 er .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de «GAMMA CONCEPT S.A.»."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle, qui sera dorénavant fixée le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11h00. En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article treize des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11h00.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, F.Ferron, S. Hashemi, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 11502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036923/67.

(130045280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Provirt Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 175.929.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechsundzwanzigsten Februar.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

- MSC Capital S.A., (B 165.106), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch MMS Mercury Management Services S.A., (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

er selbst hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 29. Januar 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "Provirt Consulting SARL".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobiliarwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) und ist in EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Anteile von je EINHUNDERT EURO (100.- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- MSC Capital S.A., vorgenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: Einhundertfünfundzwanzig Anteile	125

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ACHTHUNDERT EURO (800.- €) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A., (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat. Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe

Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- MSC Capital S.A., (B 165.106), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by MMS Mercury Management Services S.A., (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by its permanent representative Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

himself here represented by Kai-Uwe BERG, lawyer, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 29 th of January 2013,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. The Company is incorporated under the name of "Provirt Consulting SARL".

Art. 2. The Company has its Head Office in Luxembourg.

Art. 3. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- €), represented by ONE HUNDRED TWENTY FIVE (125) shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- €) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

Art. 7. The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determinate the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revocated groundless.

Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 th December 2013.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as following:

- MSC Capital S.A., prenamed, one hundred twenty five shares	125
Total: One hundred twenty five shares	125

They have been fully paid by a contribution in cash.

Estimated of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about EIGHT HUNDRED EURO (800.- €).

Resolutions

The members, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undeterminated period:

- MMS Mercury Management Services S.A., (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by its permanent representative Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 er mars 2013. Relation: LAC/2013/9593. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037088/139.

(130045362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Reliance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.334.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the fifth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company under Dutch law Paradise Global Enterprises B.V., with registered address at Claude Debussylaan 18, NL-1082 MD Amsterdam, registered with the Register of Commerce and Companies of the Netherlands under number 34298283 (the "appearing party"),

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg number B 101334, has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on June 11, 2004, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 838 of August 14, 2004 (the "Company").

II.- That the capital of the company RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (25 EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no more assets.

VII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that the Company has no outstanding liabilities.

VIII.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

IX.- That the liquidation of the company RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l. is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

X.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

XI.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

XII.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at 16, avenue de la Pasteur, L-2310 Luxembourg (Capita Fiduciary S.A.).

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred and twenty-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit néerlandais Paradise Global Enterprises B.V., ayant son siège social au Claude Debussylaan 18, NL-1082 MD Amsterdam, enregistrée au registre de commerce et des sociétés hollandais sous le numéro 34298283 (le "comparant"),

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg numéro B 101334, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 838 du 14 août 2004 (la "Société").

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a plus d'actif.

VII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que la Société n'a pas de passif connu.

VIII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif inconnu de la Société dissoute.

IX.- Que la liquidation de la société RELIANCE INVESTMENTS S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

X.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Capita Fiduciary S.A.).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent vingt-cinq euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2013. Relation GRE/2013/1035. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037137/107.

(130045024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Tahoe Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.287.357,24.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.373.

—

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tahoe Topco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 166357,

duly represented by Mrs. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2012.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Tahoe Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 166373 (the "Company").

incorporated on 16 January 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, aforementioned, published in the Mémorial C n° 633 of March 9, 2012, and the Articles of Incorporation were modified for the last time pursuant to a deed of the same notary on the 6 th day of February 2012, published in the Memorial C n° 1033 of April 23, 2012.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of the financial year of the Company, currently first of January of each year to thirty-first of December of the same year, to first of June of each year to thirty-first of May of the following year;

2. Extension of the current, first financial year until thirty-first of May 2013;

3. Subsequent amendment of article 22 of the Company's articles of association; and

4. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company which currently encompasses the period first of January of each year to thirty-first of December of the same year, to the period first of June of each year to thirty-first of May of the following year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to extend the first financial year of the Company, which otherwise would end at the thirty-first of December 2012, until thirty-first of May 2013.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the Company's articles of association in order to read as follows:

« **Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first June of each year and shall terminate on thirty-first May of the following year."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzwölf, den zwölften Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Tahoe Topco S.C.A., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende società en commandite par actions mit eingetragenem Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273, Großherzogtum Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 166357; ordnungsgemäß vertreten durch Frau Christine Kröger, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 10 Dezember 2012 erteilten Vollmacht.

Nach Unterzeichnung der Vollmacht ne varietur durch den Bevollmächtigten und die unterzeichnete Notarin soll diese dieser Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleingesellschafterin") der Tahoe Holdco S.à r.l., einer gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273, Großherzogtum Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 166373 (die „Gesellschaft"),

gegründet gemäss Urkunde der unterzeichneten Notarin am 16. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C n° 633 vom 9. März 2012, und die Satzung geändert würde gemäss Urkunde der unterzeichneten Notarin am 6. Februar 2012, veröffentlicht im Mémorial C n° 1033 vom 23. April 2012.

Die Alleingesellschafterin erwog sodann die folgende Tagesordnung (die „Tagesordnung"):

Tagesordnung

1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft, zurzeit vom ersten Januar eines jeden Jahres bis zum einunddreißigsten Dezember desgleichen Jahres, zu erster Juni eines jeden Jahres bis einunddreißigster Mai des folgenden Jahres;

2. Verlängerung des aktuellen, ersten Geschäftsjahres bis zum einunddreißigsten Mai 2013;

3. Anschließende Neuformulierung des Artikels 22 der Satzung der Gesellschaft; und

4. Verschiedenes.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchte die Alleingesellschafterin, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, die Notarin Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches zurzeit festgelegt ist auf den Zeitraum erster Januar eines jeden Jahres bis einunddreißigster Dezember desgleichen Jahres, zu ändern, so dass es vom ersten Juni eines jeden Jahres bis zum einunddreißigsten Mai des folgenden Jahres dauert.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das laufende Geschäftsjahr, welches normalerweise am einunddreißigsten Dezember 2012 enden würde, bis zum einunddreißigsten Mai 2013 zu verlängern.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juni jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Mai des folgenden Jahres."

Die unterzeichnete Notarin, die Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei, der Notarin mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt, hat der Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: C. Kröger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58950. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signée): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037218/106.

(130045073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.003.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy, and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18 th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., with registered office in 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 18 th May 2011, published in the Mémorial C number 1820 of 09 th August 2011.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to several deeds of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28 th June 2011, published in the Mémorial C number 2278 of 26 th September 2011, dated 29 th July 2011, published in the Mémorial C number 2954 of 02 nd December 2011, dated 07 th October 2011, published in the Mémorial C number 2927 of 30 th November 2011 and dated 09 th November 2011, published in the Mémorial C number 134 of 17 th January 2012.

The appearing parties have then taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of one hundred and three thousand six hundred and twenty-five Euro (103,625.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million four hundred and four thousand one hundred twenty-seven Euro (34,404,127.- EUR) to thirty-four million five hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two Euro (34,507,752.- EUR), by the issue of ninety-four thousand five hundred and fifty-five (94,555) new Class A shares and nine thousand and seventy (9,070) new Class B shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.

The ninety-four thousand five hundred and fifty-five (94,555) new Class A shares and nine thousand and seventy (9,070) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of fifty-eight thousand three hundred and thirty-nine (58,339) Class A shares and five thousand five hundred and ninety-six (5,596) Class B shares;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of thirty-six thousand two hundred and sixteen (36,216) Class A shares and three thousand four hundred and seventy-four (3,474) Class B shares;

by payment in cash so that the amount of one hundred and three thousand six hundred and twenty-five Euro (103,625.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-four million five hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two Euro (34,507,752.- EUR) represented by thirty-one million two hundred and forty-tree thousand two hundred and twenty-two (31,243,222) Class A Shares and three million two hundred and sixty-four thousand five hundred and thirty (3,264,530) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

2.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italie, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1820 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par plusieurs actes de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2278 du 26 septembre 2011, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2954 du 02 décembre 2011, en date du 07 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 2927 du 30 novembre 2011 et en date du 09 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 134 du 17 janvier 2012.

Les comparants ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent trois mille six cent vingt-cinq euros (103.625,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions quatre cent quatre mille cent vingt-sept euros (34.404.127,- EUR)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

à trente-quatre millions cinq cent sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.507.752,- EUR), par l'émission de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (94.555) nouvelles parts sociales de classe A et neuf mille soixante-dix (9.070) nouvelles parts sociales de classe B avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (94.555) nouvelles parts sociales de classe A et neuf mille soixante-dix (9.070) parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de cinquante-huit mille trois cent trente-neuf (58.339) parts sociales de classe A et cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize (5.596) parts sociales de classe B;

2.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de trente-six mille deux cent seize (36.216) parts sociales de classe A et trois mille quatre cent soixante-quatorze (3.474) parts sociales de classe B;

par versement en numéraire de sorte que la somme de cent trois mille six cent vingt-cinq euros (103.625,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.507.752,- EUR) représenté par trente-et-un millions deux cent quarante-trois mille deux cent vingt-deux (31.243.222) Parts Sociales de Classe A et trois millions deux cent soixante-quatre mille cinq cent trente (3.264.530) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013036759/133.

(130045442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

MJ Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4916 Bascharage, 37, rue Pierre Clément.

R.C.S. Luxembourg B 28.216.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Marcel Dell, retraité, demeurant L-4916 Bascharage, 37, rue Pierre Clement (Propriétaires de mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (1.699) parts sociales),

2. - Madame Marie-Josée Flammang, retraitée, demeurant à L-4916 Bascharage, 37, rue Pierre Clément (propriétaire d'une (1) part sociale),

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les deux seuls associés de la société à responsabilité limitée familiale «MJ SERVICES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4916 Bascharage, 37, rue Pierre Clément, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 20 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 225 le 23 août 1988,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.216.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le capital social de la société est de quarante-deux mille cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents (42.141,90-EUR), représenté par mille sept cents (1700) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les comparants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Les comparants, en tant que seuls associés de la Société, déclarent expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Les comparants auront pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

Les comparants déclarent que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle; ils assumeront irrévocablement l'obligation de les payer.

Les comparants déclarent que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété des associés, de sorte que la liquidation et dissolution de la société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par les comparants au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 37, rue Pierre Clément à L-4916 Bascharage.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cent cinquante euros (850, EUR.-).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.DELL, M.-J. FLAMMANG, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2013. Relation: LAC/2013/10437. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036443/53.

(130044671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Inter Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 175.917.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausend dreizehn, den zwanzigsten Februar.

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Paul AGNES, Geschäftsführer, geboren in Ettelbrück, am 25 August 1941, wohnhaft in L-2135 Luxembourg, 39, Fond Saint-Martin.

Der obengenannt Komparent hat den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Art. 2. Name der Gesellschaft. Der Name der Gesellschaft ist "INTER REAL ESTATE S.à r.l.".

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Dienstleistungen als Immobilienagent, als Immobilienpromoteur sowie als Verwalter von Immobilien im Miteigentum.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Im Rahmen ihrer Tätigkeit und in Übereinstimmung mit den gesetzlichenBestimmungen kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen sowie alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Die Geschäftsführung kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen, wo er dies für nützlich erachtet.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) je Gesellschaftsanteil.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, je nachdem, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zu einem gleichwertigen Anteil am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht aufeine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer sämtliche Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zuerkannt werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteiles bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteiles müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so kann der alleinige Gesellschafter seine Gesellschaftsanteile frei veräußern.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile frei zwischen Gesellschaftern veräussert werden. Die Gesellschaftsanteile können an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung einer Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, veräussert oder übertragen werden.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Verwaltung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

Art. 14. Befugnisse. Der oder die Geschäftsführer haben die weitgehende Befugnisse alle Handlungen welche im Rahmen der Geschäftsführung liegen ausgeführt.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Geschäfte durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers, oder des hierzu Bevollmächtigten, vertreten.

Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft bis zu einem Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,00) rechtskräftig durch die alleinige Unterschrift von jedem Geschäftsführer verpflichtet. Darüber hinaus wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 16. Gesellschafterversammlung. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und von dem Geschäftsführung am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Vollmachten werden den Protokollen beigefügt.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Bilanz. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden die Bücher geschlossen und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter hat das Recht, die Bilanz und die Finanz- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 19. Auflösung, Liquidation . Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, für welche Ursache und zu welcher Zeit auch immer, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler, die Gesellschafter sein können oder nicht und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler (s) festlegt.

Art. 20. Auffangklausel. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Alle einhundert (100) Anteile werden von dem Komparenten wie vorgenannt gezeichnet.

Alle einhundert (100) Anteile werden vollständig in bar eingezahlt so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschaftsversammlung

1) Herr Paul AGNES, Geschäftsführer, geboren in Ettelbrück, am 25 August 1941, wohnhaft in L-2135 Luxembourg, 39, Fond Saint-Martin, wird für eine unbegrenzte Dauer zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-2340 Luxemburg, 25, rue Philippe II, befinden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden, Notars, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. AGNES und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 22 février 2013. LAC/2012/8202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. März 2013.

Référence de publication: 2013036960/109.

(130045114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Lux Diamond House, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 161.726.

—

Suite à la lettre de résiliation du contrat datant du 25 mars 2013, nous avons décidé de dénoncer le siège social de la société suivante et ce avec effet immédiat:

Lux Diamond House S.A

RCS Luxembourg: B 161726

Siège Social: 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

Fait à Capellen, le 25 mars 2013.

Pour extrait

TRIDENT FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013040078/14.

(130048832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck